



**AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°12-2024-040

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Préfecture Aveyron / DIRECTION DES SERVICES DU CABINET**

12-2024-01-22-00002 - Attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales à Madame Sylvie BOUCHAUD - Promotion du 14 juillet 2024. (2 pages)

Page 3

12-2024-01-22-00001 - Attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales à Monsieur Daniel ALOGUES - Promotion du 14 juillet 2024. (2 pages)

Page 6

Préfecture Aveyron

12-2024-01-22-00002

Attribution de la médaille d'honneur des  
sociétés musicales et chorales à Madame Sylvie  
BOUCHAUD - Promotion du 14 juillet 2024.



**BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT  
ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE**

Arrêté n°

du 22 janvier 2024

Objet : Attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales  
à Madame Sylvie BOUCHAUD – Promotion du 14 juillet 2024.

---

**LE PRÉFET DE L'AVEYRON**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**VU** la loi du 21 juillet 1924 instituant une médaille d'honneur pour les membres des sociétés musicales et chorales, modifiée par la loi du 27 juin 1939 créant cette distinction honorifique pour les personnes ayant vingt années de services au sein des formations,

**VU** le décret n° 2020-977 du 3 août 2020 du ministre de la culture, relatif à la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales et transférant la compétence d'attribution de cette distinction aux préfets de départements

**VU** l'arrêté du 6 octobre 2020 du ministre de la culture, relatif aux pièces constitutives des dossiers de demande de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales,

**VU** la circulaire du 16 octobre 2020 du ministère de la Culture relative à l'attribution des médailles d'honneur des sociétés musicales et chorales,

**VU** le décret du président de la République du 5 octobre 2022 nommant Monsieur Charles GIUSTI préfet de l'Aveyron,

**CONSIDÉRANT** le certificat justifiant les années de services de Madame Sylvie BOUCHAUD au sein de l'*Union musicale villefranchoise*, cosigné par le président de la formation et le maire de Villefranche-de-Rouergue,

**SUR** proposition du directeur des services du cabinet :

**- A R R Ê T E -**

**Article 1:** La médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales est décernée à :

- Madame Sylvie BOUCHAUD, domiciliée *Le Devez* à Savignac,  
professeure de piano à l'*Union musicale villefranchoise*.

**Article 2:** La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 22 janvier 2024

*Signé*

Charles GIUSTI

Préfecture Aveyron

12-2024-01-22-00001

Attribution de la médaille d'honneur des  
sociétés musicales et chorales à Monsieur Daniel  
ALOGUES - Promotion du 14 juillet 2024.



**BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT  
ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE**

Arrêté n°

du 22 janvier 2024

Objet : Attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales  
à Monsieur Daniel ALOGUES– Promotion du 14 juillet 2024.

---

**LE PRÉFET DE L'AVEYRON**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**VU** la loi du 21 juillet 1924 instituant une médaille d'honneur pour les membres des sociétés musicales et chorales, modifiée par la loi du 27 juin 1939 créant cette distinction honorifique pour les personnes ayant vingt années de services au sein des formations,

**VU** le décret n° 2020-977 du 3 août 2020 du ministre de la culture, relatif à la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales et transférant la compétence d'attribution de cette distinction aux préfets de départements

**VU** l'arrêté du 6 octobre 2020 du ministre de la culture, relatif aux pièces constitutives des dossiers de demande de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales,

**VU** la circulaire du 16 octobre 2020 du ministère de la Culture relative à l'attribution des médailles d'honneur des sociétés musicales et chorales,

**VU** le décret du président de la République du 5 octobre 2022 nommant Monsieur Charles GIUSTI préfet de l'Aveyron,

**CONSIDÉRANT** le certificat justifiant les années de services de Monsieur Daniel ALOGUES au sein de l'*Union musicale villefranchoise*, cosigné par le président de la formation et le maire de Villefranche-de-Rouergue,

**SUR** proposition du directeur des services du cabinet :

**- A R R Ê T E -**

**Article 1:** La médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales est décernée à :

- Monsieur Daniel ALOGUES, domicilié 47, avenue du Ségala à Villefranche-de-Rouergue,  
membre de l'*Union musicale villefrancoise*.

**Article 2:** La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 22 janvier 2024

*Signé*

Charles GIUSTI